



VILLAGES DE VACANCES, HÔTELS ET RÉSIDENCES LOCATIVES **en FRANCE** SÉJOURS ET CIRCUITS **à l'ÉTRANGER**

www.vtf-vacances.com



BROCHURES GRATUITES, RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200

APPEL NON SURTAXE

(impératif si vous souhaitez
cumuler la participation SRIAS
+ la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com

(espace CE et collectivités)

avec le code **738 096**

(seules les remises VTF seront
appliquées)

Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Nouvelle Aquitaine, avec la SRIAS Nouvelle Aquitaine et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF L'Esprit Vacances en France et à l'étranger.

Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.

Des séjours et circuits à l'étranger, locations en Espagne et Italie, hôtels clubs en méditerranée ou circuits aux quatre coins du monde.

CUMULEZ LES AVANTAGES !

La SRIAS participe à vos frais de séjours en plus des remises tarifaires accordées par VTF (voir détails et modalités page suivante)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- **12% de remise** sur les villages et résidences VTF en France*
- **5% de remise** sur les voyages et les villages "partenaires"
- **Adhésion VTF offerte** (valeur 40€)
- Accès aux **offres exclusives SRIAS** : des remises exceptionnelles sur une sélection de destinations

* **VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial** (périodes grisées des grilles tarifaires), **la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 670€**

NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web)
Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"

MODALITÉS PRATIQUES 2019



AI-JE DROIT A UNE PARTICIPATION DE LA SRIAS NOUVELLE AQUITAINE?

Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Nouvelle Aquitaine peuvent bénéficier d'une subvention en 2019.

En fonction du **Quotient Familial**. **Aides supplémentaires en pension complète (cf. tableaux ci-dessous)**

MONTANT DE LA PARTICIPATION

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel et de votre type de séjour

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{Calcul du Quotient Familial Mensuel :}}{15 \times \text{nombre de personnes au foyer figurant sur l'avis}}$$

dernier revenu fiscal de référence du foyer

Si famille mono-parentale rajouter +1, de même si enfant handicapé rajouter +1. Monoparental = lettre T sur avis d'imposition. Enfant handicapé = notifié sur avis d'imposition. Pour les couples séparés : un enfant est compté 1 si résidence exclusive et 0,5 si résidence alternée.

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2019
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les agents ne peuvent bénéficier que d'une seule participation SRIAS pour l'année civile.

Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.

Le reste à charge doit être de 150€ mini.

Les aides SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2019.

Tableau des tranches de revenus et des aides SRIAS pour les locations

Tranche	Quotient familial mensuel	Participation	Tranche	Quotient familial mensuel	Participation
1	Inférieur à 230€	296€	7	De 611 à 690€	142€
2	De 231 à 310€	270€	8	De 691 à 770€	117€
3	De 311 à 390€	245€	9	De 771 à 840€	91€
4	De 391 à 460€	219€	10	De 840 à 920€	66€
5	De 461 à 540€	194€	11	Supérieur à 920€	40€
6	De 541 à 610€	168€			

Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Exemple : votre Q.F.M est de 380 € et votre famille est composée de 2 ad+ 2 enf. :

vous séjour en location à Biscarrosse chez VTF coûte 1099 €. Vous avez droit à une aide SRIAS de **245 € (1er tableau)** et la remise de VTF est de **-132 €**. **Votre reste à charge sera de 722€.**

vous séjour en pension à Céreste chez VTF coûte 1940 €. Vous avez droit à une aide SRIAS de **245 € (1er tableau) + 40€X4 = 160 € (2eme tableau)**. La remise de VTF est de **-233 €**. **Votre reste à charge sera de 1302€.**

Tableau des tranches de revenus et des aides pour les pensions complètes

Tranche	Quotient familial mensuel	Participation	Tranche	Quotient familial mensuel	Participation
1	50€ par personne +	296€	7	20€ par personne +	142€
2	45€ par personne +	270€	8	15€ par personne +	117€
3	40€ par personne +	245€	9	10€ par personne +	91€
4	35€ par personne +	219€	10	5€ par personne +	66€
5	30€ par personne +	194€	11	Pas d'aide /personne	40€
6	25€ par personne +	168€			

